



Cliquer sur la photo pour voir la vidéo

Risque routier : la FNATH lance une campagne de prévention

C'est sur les réseaux sociaux ([Facebook](#) et [twitter](#)) que la FNATH lance sa nouvelle campagne de prévention sur le risque routier, notamment professionnel. Par le biais de 12 vidéos venant de pays différents, la FNATH alerte et sensibilise sur l'usage du téléphone, somnolence, conduite des deux roues...

Nous sommes tous concernés. Ce tour du monde des vidéos nous permet de voir comment les autres pays se comportent dans le domaine.

Sur [notre page Facebook](#), vous pouvez voter pour les vidéos que vous aimez. N'hésitez pas à diffuser largement ces vidéos.

REVENDEICATIONS



Plan d'actions d'aide aux victimes

Le 10 novembre dernier, le deuxième comité interministériel d'aide aux victimes s'est réuni.

ACCÈS AUX DROITS



Pesticides

L'amélioration de l'indemnisation des victimes des pesticides est en débat.

VIE DE L'ASSOCIATION



CPAM : recherche de représentants

La FNATH recherche des représentants pour siéger dans les conseils des caisses primaires d'assurance maladie.

L'occasion d'adopter un plan d'actions, qu'Élisabeth Pelsez, déléguée interministérielle, avait pu évoquer avec la FNATH.

Trois axes d'actions sont ainsi prévus:

- renforcer le parcours de résilience des victimes (notamment en améliorant la prise en charge psychologique et en créant un centre de ressources) ;
- développer et amplifier le service public de l'aide aux victimes, harmoniser les règles d'indemnisation de toutes les victimes ;
- et enfin, construire une politique européenne et internationale des victimes.

La FNATH a déjà pu participer à une table ronde sur le maintien en emploi des victimes.

Lien : [Deuxième comité interministériel de l'aide aux victimes.](#)

La FNATH, qui avait été notamment participé à la création de deux récents tableaux de maladies professionnelles permettant d'améliorer l'indemnisation des victimes de pesticides, a été auditionnée dans le cadre de deux missions conduites notamment par l'Inspection Générale des Affaires Sociales sur cette question.

Nous avons plaidé pour une réflexion globale permettant d'améliorer l'indemnisation de toutes les victimes du travail.

Selon la MSA, 2% des maladies professionnelles déclarées au titre du régime agricole sont liées aux produits phytosanitaires.

En 2016, 61 assurés de la MSA se sont vus reconnaître une maladie professionnelle provoquée par l'utilisation de pesticides, 25 présentant une hémopathie maligne et 36 une maladie de Parkinson.

Ce mandat de représentation, pour lequel nous organisons des formations, est passionnant car il permet de s'investir sur les questions d'accès à la santé et d'assurance maladie.

Nous recherchons des représentants titulaires dans les départements suivants : Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Charente-Maritime, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Landes, Lozère, Seine-Maritime à la CPAM du Havre, Val de Marne et Val d'Oise.

Si vous êtes intéressé(e) ou si vous souhaitez avoir plus d'informations, contactez-nous : 01 45 35 00 77 ou benevole@fnath.com

Pétition

Il n'est pas trop tard pour signer notre pétition contre le recul des droits des personnes handicapées et la précarité.

Pour accéder et signer la pétition portée par 11 associations <https://www.change.org/p/handicap-maladie-stop-precarite>.

Sur fnathservices

FNATHServices permet aux adhérents de la FNATH de bénéficier de vacances et loisirs à des conditions privilégiées. Par ailleurs, la banque BNP Paribas propose à nos adhérents des services bancaires à des conditions privilégiées (optimisation de l'épargne, financement des projets et gestion du budget).

Pour plus de renseignement, vous pouvez :
consulter fnathservices.com,
appeler au 04.77.49.42.45
ou écrire à fnathservices@fnath.com